

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

La Communauté de communes a délibéré pour l'engagement d'une procédure d'élaboration de PLUi en 2017, en fixant les objectifs généraux suivants :

- **Prendre en compte et décliner les documents inter et supra-communaux** existants, afférents à l'aménagement du territoire, notamment : SRADDET, SCoT [en cours d'élaboration], Plan de gestion des sites Natura 2000, plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Ballons Comtois, Charte du PNRVS, Plan de gestion UNESCO relative à l'œuvre de Le Corbusier, CRTE, PVD Ronchamp et Champagny ...
- **Construire un nouveau projet de territoire pour la CCRC** afin de répondre aux besoins actuels de la population, d'anticiper les besoins futurs et de répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la raréfaction des énergies
- **Assurer un développement économique** pérenne, diversifié, qui valorise les ressources naturelles et les spécificités du territoire de la CCRC
- **Affirmer le positionnement** du territoire dans le contexte urbain plus large de l'aire urbaine de Lure et du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (Belfort-Montbéliard-Héricourt)
- **Structurer et hiérarchiser une armature urbaine** qui conforte le rôle moteur de l'unité urbaine Champagny-Ronchamp, assurant le bon équilibre et la bonne complémentarité entre les communes du territoire
- **Maîtriser la consommation d'espace** par l'urbanisation en optimisant les potentiels fonciers au sein des emprises urbaines existantes et en limitant les ouvertures à l'urbanisation en dehors de ces emprises
- **Prendre en compte les diversités** des paysages, des morphologies urbaines et de l'architecture vernaculaire du territoire
- **Faire du territoire un territoire exemplaire** et reconnu pour sa qualité en termes d'architecture (valorisation du bâti existant comme nouvelles constructions) et d'aménagement de l'espace.

Quel projet de territoire pour la CCRC ?

Située au sud du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, entre les piémonts des Ballons comtois et le Massif du Chérimont, et à proximité du Plateau des Mille Etangs, la Communauté de communes de Rahin et Chérimont est bordée d'un écrin naturel particulièrement riche.

La vallée du Rahin et les ressources géologiques du territoire ont permis le développement de l'industrie à partir du XVIII^e siècle, notamment lié à l'extraction houillère. L'héritage laissé par ces activités anthropiques est conséquent : le site des Ballastières, lieu de baignade entre Ronchamp et Champagny, le bassin de Champagny équipement monumental hérité du canal inachevé de Haute-Saône, la planche des Belles-Filles, popularisée par les passages du Tour de France, sont autant de curiosités locales qui témoignent de l'histoire riche du territoire. Ces paysages ont également inspiré Le Corbusier pour l'une de ses œuvres majeures : la chapelle Notre-Dame du Haut, bâtie sur la colline de Bourlémont qui surplombe la commune de Ronchamp. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, le site est l'un des plus visités

de Haute-Saône et génère des flux touristiques importants, notamment de la part de touristes étrangers, contribuant à la renommée internationale de Ronchamp

Le départ des activités traditionnelles et l'attractivité de l'agglomération de Lure et du pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (Belfort-Montbéliard-Héricourt), a favorisé le développement résidentiel et a rabattu les cartes des dynamiques économiques, sociales et environnementales du territoire.

L'ambition générale du projet repose sur la préservation des ressources existantes et la structuration du développement futur dans un contexte de pression environnementale, et d'intégration du territoire dans le fonctionne à plus grande échelle du bassin de vie.

Il s'organise autour des 3 axes suivants :

- Préserver les ressources emblématiques et les populations ;
- Structurer un développement équilibré du territoire ;
- Accentuer la complémentarité et la synergie des dynamiques locales.

La mise en œuvre de ce projet de territoire s'appuie sur des programmes nationaux en cours de réalisation sur la communauté de communes, comme le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le programme national Petites Villes de Demain (PVD) pour les communes de Ronchamp et Champagny.